

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 mai 2020 à 19 h 30. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos et tous les membres du conseil municipal sont réunis par un système de vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS

Kathy Poulin	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Dominique Forget	Conseillère, district 2
Mathieu Bouthillette	Conseiller, district 3
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Carl De Montigny	Conseiller, district 5

EST ABSENTE

Manon Paquin	Conseillère, district 6
--------------	-------------------------

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Carl Lebel	Directeur des affaires juridiques

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1 Point d'information générale de la mairesse
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020
 - 1.4 Certificats de crédits
- 2 Direction générale et ressources humaines
 - 2.1 Demande d'entente pour travaux municipaux - Les Boisés-Champêtres
- 3 Finance et trésorerie
 - 3.1 Ratification du journal des déboursés
 - 3.2 Autorisation de paiement - Travaux rue Balanger/Gillespie
 - 3.3 Autorisation d'emprunts temporaires - Dépenses effectuées en vertu de règlements d'emprunt
- 4 Travaux publics

- 4.1 Autorisation de dépense - WSP et FNX Innov - Contrats 2019
- 4.2 Attestation - Programme d'aide à la voirie, sous-volet PPA-CE - Dossier 00028716-1
- 5 Urbanisme et environnement
 - 5.1 Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 990 798, rue de l'Église
 - 5.2 Demande de rénovation - 1407, rue de la Sapinière
 - 5.3 Demande d'enseigne - 1389, rue de la Sapinière
 - 5.4 Demande de construction - 1310, route 117
- 6 Loisirs et culture
 - 6.1 Tarification - Parc régional - Été 2020
 - 6.2 Centenaire - Demande de permis de tirage
- 7 Avis de motion
 - 7.1 Avis de motion et dépôt - Règlement 729-2020-2 modifiant les pénalités
- 8 Projets de règlements
 - 8.1 Adoption - Projet de règlement 729-2020-2 modifiant les pénalités
- 9 Règlements
 - 9.1 Adoption - Règlement d'emprunt 739 - TECQ 2019-2023
 - 9.2 Adoption - Règlement d'emprunt 740 - Travaux de voirie
- 10 Varia
 - 10.1 Intention de partenariat - Entente intermunicipale - Site de compostage - RIDR
- 11 Documents déposés
 - 11.1 Dépôt des états comparatifs mensuels au 30 avril 2020
 - 11.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
 - 11.3 Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700
 - 11.4 Dépôt - Excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés - Suivi et disponibilité au 30 avril 2020
 - 11.5 Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche
- 12 Points d'information des conseillers
- 13 Période de réponses
- 14 Période de questions
- 15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19h30.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE LA MAIRESSE

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

2020-05-132

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mai 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-05-133

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020.

ADOPTÉE

1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants :

3.2, 4.1 et 6.2.

Le 11 mai 2020,

(signé Lucien Ouellet)

Lucien Ouellet, Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2020-05-134

2.1 DEMANDE D'ENTENTE POUR TRAVAUX MUNICIPAUX - LES BOISÉS-CHAMPÊTRES

ATTENDU la demande de *Les Services financiers M.C. Inc.* et *Gestions Gamarco Inc.*, sociétés représentées par Sylvain Cousineau, en date du 13 mars 2020, de conclure une entente avec la Municipalité en vertu du *Règlement 728 portant sur certaines contributions à des travaux ou des services municipaux* ;

ATTENDU QUE le projet visé par la demande consiste en une nouvelle phase du projet domiciliaire *Les Boisés Champêtres* comprenant l'ouverture d'une nouvelle rue ;

ATTENDU QU'une phase précédente du projet domiciliaire *Les Boisés Champêtres*, soit l'ouverture de la rue des Hauts-Bois, a fait l'objet d'une entente similaire en 2009, laquelle prévoyait la construction de la rue selon les normes municipales et la cession de la rue à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la rue des Hauts-Bois n'a pas été terminée ni cédée à la Municipalité et que la Municipalité a reçu plusieurs plaintes de la part des citoyens concernant cette rue ;

ATTENDU QUE la Municipalité ne juge pas opportun de permettre l'ouverture d'une rue pour une nouvelle phase de ce projet sans que la phase précédente n'ait été complétée ;

ATTENDU la discrétion dont dispose la Municipalité pour l'ouverture de nouvelles rues sur son territoire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

DE REFUSER la demande de *Les Service financiers M.C. Inc.* et *Gestions Gamarco Inc.* de conclure une entente relative au *Règlement 728*, soit pour une nouvelle phase du projet *Les Boisés Champêtres* comprenant l'ouverture d'une nouvelle rue ;

DE REFUSER d'étudier toute nouvelle demande d'entente des demandeurs, et ce tant que la rue des Hauts-Bois n'aura pas été mise aux normes municipales et cédée à la Municipalité.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

2020-05-135

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 avril 2020, tel que soumis par le directeur de la trésorerie:

Chèques numéros: 200512 à 200627

393 714,61 \$

ADOPTÉE

2020-05-136

3.2 AUTORISATION DE PAIEMENT - TRAVAUX RUE BALANGER/GILLESPIE

ATTENDU l'entente sur les travaux municipaux conclue entre la Municipalité et Daniel Asselin et Dominic Asselin pour le secteur Balanger le 9 avril 2019 ;

ATTENDU QUE la Municipalité, dans le cadre de cette entente, s'est engagée à payer 50 % des travaux de bouclage de l'aqueduc, jusqu'à concurrence de 25 000,00 \$;

ATTENDU QUE Daniel et Dominic Asselin ont produit des comptes et quittances donnant droit à un paiement de 15 436,49 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une dépense de 15 436,49 \$ à même le règlement 727-1 au poste budgétaire 23-050-02-721 ;

D'AUTORISER le service de la trésorerie à procéder aux paiements conformément à ce qui précède.

ADOPTÉE

2020-05-137

3.3 AUTORISATION D'EMPRUNTS TEMPORAIRES - DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE l'article 1093 du *Code municipal du Québec* prévoit que la Municipalité peut contracter des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'obtenir un financement temporaire pour supporter les coûts des règlements d'emprunt suivants, jusqu'à l'obtention du financement permanent :

Règlements	Titre	Montant
704	Honoraires professionnels usine	310 000 \$
727 & 727-1	Travaux d'infrastructure d'égout, d'aqueduc et autres travaux	241 000 \$
733	Acquisition et l'installation des compteurs d'eau	270 000 \$
734	Gestion des eaux de ruissellement	200 000 \$

ATTENDU QUE les règlements 704, 727, 727-1, 733 et 734 ont reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER des emprunts temporaires pour les montants et pour les règlements d'emprunt décrits au préambule ;

D'AUTORISER le directeur du service de la Trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint à faire une ou des demandes d'emprunts temporaires auprès de la Caisse Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts pour lesdits règlements d'emprunt, et ce, n'excédant pas les montants approuvés par le MAMH ;

D'AUTORISER la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, ainsi que le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

2020-05-138

4.1 AUTORISATION DE DÉPENSE - WSP ET FNX INNOV - CONTRATS 2019

ATTENDU l'octroi des contrats suivants en 2019 :

- Contrat octroyé à la firme WSP pour le plan de mobilité active, au montant de 15 900 \$, plus taxes
- Contrat octroyé à la firme FNX Innov pour l'évaluation du site de dépôt des neiges usées, au montant de 16 000 \$, plus taxes

ATTENDU QUE le montant du contrat octroyé à la firme FNX Innov a été révisé à 20 900 \$ pour inclure une étude hydrogéologique;

ATTENDU QUE des paiements ont été effectués en 2019 pour ces contrats, pour un montant de 12 000 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une dépense maximale de 24 800,00 \$, plus taxes, à même le surplus accumulé non affecté, afin de payer lesdits contrats.

ADOPTÉE

2020-05-139

4.2 ATTESTATION - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE, SOUS-VOLET PPA-CE - DOSSIER 00028716-1

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David a pris connaissance des modalités d'application du sous-volet *Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale* (PPA-CCE) du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 38 078,10 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec ;

D'ATTESTER que lesdits travaux ont été réalisés avant le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2020-05-140

5.1 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 990 798, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE lors d'une demande de permis de lotissement le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

ATTENDU QUE la demande de permis de lotissement numéro 2020-10007 pour le lot 2 990 798 situé sur la rue de l'Église doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER, dans le cadre de la demande de permis de lotissement numéro 2020-10007, une contribution financière de 11 470,00 \$ au Fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels représentant 10 % de la valeur municipale du terrain ;

DE SOULIGNER que la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

2020-05-141

5.2 DEMANDE DE RÉNOVATION - 1407, RUE DE LA SAPINIÈRE

ATTENDU la demande numéro 2020-00021 déposée le 23 avril 2020, pour un projet de rénovation au 1407, rue de la Sapinière ;

ATTENDU QUE les interventions projetées favorisent les éléments architecturaux décoratifs ;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER le projet de rénovation numéro 2020-00021, au 1407, rue de la Sapinière, comme démontré sur les plans et documents reçus le 23 avril 2020.

ADOPTÉE

2020-05-142

5.3 DEMANDE D'ENSEIGNE - 1389, RUE DE LA SAPINIÈRE

ATTENDU la demande numéro 2020-00011 concernant un projet d'enseigne pour le 1389, rue de la Sapinière, déposée le 24 février 2020 ;

ATTENDU QUE les enseignes projetées font partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs et des matériaux qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur ;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER le projet d'enseigne numéro 2020-00011 pour le 1389, rue de la Sapinière, comme démontré sur les plans et documents préparés par le SARP reçus le 15 avril 2020.

ADOPTÉE

2020-05-143

5.4 DEMANDE DE CONSTRUCTION - 1310, ROUTE 117

ATTENDU la demande de permis de construction numéro 2020-00001 déposée le 18 mars 2020 pour le projet d'agrandissement au 1310, route 117 ;

ATTENDU QUE l'agrandissement et les modifications projetées n'ont pas pour effet de dénaturer la composition architecturale ou en diminuer la qualité, que ce soit par sa forme, ses matériaux, son agencement ou ses couleurs ;

ATTENDU QUE la demande d'agrandissement respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de construction numéro 2020-00001 pour le 1310, route 117, comme démontré sur le plan de construction préparé par Gabriel Litalien, technologue, reçu le 27 avril 2020 et sur le plan d'aménagement du terrain incluant le stationnement reçu le 18 mars 2020.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

2020-05-144

6.1 TARIFICATION - PARC RÉGIONAL - ÉTÉ 2020

ATTENDU la recommandation du directeur du Parc régional de Val-David-Val-Morin, de modifier la tarification du Parc pour la saison d'été 2020, selon le tableau suivant :

	RANDO + VÉLO	ESCALADE
	QUOTIDIEN / SAISONNIER	
ADULTE	8 \$ / 55 \$	12 \$ / 65\$
60 ANS ET +	8 \$ / 50 \$	12 \$ / 55 \$
17 ANS ET -	GRATUIT	GRATUIT
ÉTUDIANT 18 ANS ET +	8 \$ / 55 \$	12 \$ / 55 \$
MEMBRE FQME	-	8 \$ / 65\$
FORFAIT 7 JOURS CONSÉCUTIFS	30 \$	40 \$

* Les activités estivales sont gratuites pour les résidents de Val-David et de Val-Morin.

TARIF DE GROUPE ADULTES (15 PERSONNES ET +)	
RANDO / VÉLO	5 \$
ESCALADE	7 \$

* 1 gratuité par 15 personnes

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET AUTRES	
CÉGEP ET UNIVERSITÉ	5 \$
GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE ET SECONDAIRE	4 \$
CAMP DE JOUR, GARDERIE, ASSOCIATION (17ANS ET -)	4 \$
CORPORATIF LOCAL	7 \$

* Carte des sentiers gratuite avec accès quotidien ou forfait saisonnier. Carte supplémentaire 2 \$.

* Réimpression de carte pour forfait saisonnier 5 \$.

* Accès gratuit pour l'accompagnateur d'une personne avec handicap visuel.

* Tous les prix affichés incluent les taxes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la tarification du Parc régional de Val-David-Val-Morin pour l'été 2020, comme indiqué au tableau ci-dessus.

ADOPTÉE

2020-05-145

6.2 CENTENAIRE - DEMANDE DE PERMIS DE TIRAGE

ATTENDU QUE, dans le cadre des festivités du Centenaire, le comité organisateur souhaite mettre en place un tirage afin de financer le projet d'éclairage de la salle communautaire (église) ;

ATTENDU QUE l'objet du tirage serait une œuvre de René Derouin, créée et offerte à la Municipalité dans le cadre du Centenaire ;

ATTENDU QUE l'organisation d'un tirage requiert une licence de la *Régie des courses et des jeux du Québec* (RCJQ) et une garantie équivalente à la valeur de l'objet du tirage.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le comité organisateur du Centenaire à déposer une demande de permis de tirage à la RCJQ ;

D'AUTORISER Marie-Claude Cossette, coordonnatrice du Centenaire, à signer la demande de permis et tout autre document requis à l'application de la présente résolution comme représentante de la Municipalité et du comité organisateur du Centenaire ;

D'AUTORISER le service de la trésorerie à demander à la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts de garantir la valeur de l'oeuvre, soit 8 000,00 \$, par cautionnement ;

D'AUTORISER une dépense de 150 \$, taxes incluses, pour la garantie demandée à la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts, ainsi qu'une dépense de 331,25 \$, taxes incluses, pour le permis demandé à la RCJQ, et ce, à même le poste budgétaire 02-702-92-699.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

2020-05-146

7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 729-2020-2 MODIFIANT LES PÉNALITÉS

Le conseiller Guy Séguin donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement numéro 729-2020-2 intitulé «Règlement modifiant les pénalités pour l'année 2020». Ce projet de règlement vise notamment à rétablir les pénalités sur les comptes de taxes impayées.

Le projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller séance tenante.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

2020-05-147

8.1 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 729-2020-2 MODIFIANT LES PÉNALITÉS

ATTENDU qu'un conseiller ou une conseillère a déposé et présenté le projet de règlement 729-2020-2 intitulé « Règlement modifiant les pénalités pour l'année 2020 » ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a pour objectif de modifier le *Règlement 729-2020*, dans le but de rétablir la pénalité sur les taxes impayées.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de règlement 729-2020-2 intitulé «Règlement modifiant les pénalités pour l'année 2020».

ADOPTÉE

9 RÈGLEMENTS

2020-05-148

9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 739 - TECQ 2019-2023

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 24 mars 2020 et que le projet de règlement a été déposé et adopté au même moment ;

ATTENDU QUE lors de la séance extraordinaire du 7 avril 2020, le conseil a désigné ce règlement comme étant prioritaire, au sens de l'arrêté 2020-008 en vigueur dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 ;

ATTENDU QU'un avis public a été donné le 17 avril 2020 annonçant une consultation écrite du 18 avril 2020 au 4 mai 2020 et qu'aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre de cette consultation ;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée suivant l'adoption du projet de règlement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le *Règlement d'emprunt 739 décrétant une dépense de 1 981 971 \$ et un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation d'études et de travaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égout dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.*

ADOPTÉE

2020-05-149

9.2 ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 740 - TRAVAUX DE VOIRIE

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 14 avril 2020 et que le projet de règlement a été déposé et adopté au même moment ;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement numéro 740 décrétant un emprunt pour des travaux de voirie.

ADOPTÉE

10 VARIA

2020-05-150

10.1 INTENTION DE PARTENARIAT - ENTENTE INTERMUNICIPALE - SITE DE COMPOSTAGE - RIDR

ATTENDU QUE la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* prévoit le bannissement des matières organiques des lieux d'élimination;

ATTENDU QUE les Villes et Municipalités se sont engagées, par la signature d'une charte, à réduire la quantité de déchets actuellement enfouis ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) a déposé une offre en avril 2020 aux municipalités desservies par la Régie des Trois-Lacs (RITL) pour la collecte des matières organiques, de devenir propriétaires au même titre que les 10 propriétaires actuels, du site de traitement des matières organiques à la RIDR.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER l'intérêt de la Municipalité du Village de Val-David à devenir propriétaire du site de traitement des matières organiques de la RIDR tel que l'offre déposée par celle-ci en avril 2020, à partir du 1er septembre 2021, et ce, conditionnellement à ce que la MRC des Laurentides autorise les Villes et Municipalités à disposer de leurs matières organiques au site de la RIDR, et qu'une entente satisfaisante à toutes les parties soit conclue.

ADOPTÉE

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1

11.1 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS MENSUELS AU 30 AVRIL 2020

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur de la trésorerie, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, des états comparatifs mensuels en date du 30 avril 2020.

11.2

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois d'avril 2020, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3

**11.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-
TRÉSORIÈRE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN
EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois d'avril 2020 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4

**11.4 DÉPÔT - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET FONDS
RÉSERVÉS - SUIVI ET DISPONIBILITÉ AU 30 AVRIL 2020**

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport démontrant le suivi et disponibilité au 30 avril 2020 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés.

11.5

**11.5 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-
TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

La conseillère Dominique Forget et le conseiller Guy Séguin informent les personnes qui sont à l'écoute de la séance en vidéoconférence des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

La mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Compte tenu de l'avis public publié le 1er mai 2020 invitant les citoyens à transmettre leurs questions au conseil municipal, la mairesse répond aux questions reçues.

2020-05-151

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers

DE LEVER la séance ordinaire du 12 mai 2020 à 20h37.

ADOPTÉE

(Signé Kathy Poulin)

(Signé Sophie Charpentier)

Kathy Poulin
Mairesse et présidente d'assemblée

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-trésorière